

MAIRIE DE FRESSINES

PROCES VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AOUT 2016

Le vingt trois août deux mille seize, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 18 août 2016.

Présents : Mmes LEDOUX Nadine, MOREAU Patricia, MM. BROSSEAU Christophe, DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, TEXIER Alain

Excusés : Mmes BALOTHE (pouvoir à M. FOUCHE Patrice), CHAUVEAU Magali, HERAULT Laurence, Mme PIOT Marylène (1 pouvoir à M. NIVAU Christian), M. ROUSSEAUX Patrick.

Secrétaire : M. PETIT Yannick.

Il n'y a aucune observation sur le dernier procès verbal, Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

1 – REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES POUR LA COMMUNE

Les élus émettent un avis favorable au remboursement, à M. Patrice Fouché, d'une somme de 53,69 € pour achats de petites fournitures nécessaires à la commune (retransmission de la coupe d'Europe de football France Portugal à la salle des fêtes).

2 – TARIF POUR DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS

Monsieur le maire rappelle que la commune a accepté, sous certaines conditions, d'apporter une aide à la destruction de nids de frelons asiatiques sur les propriétés privées, à la demande des habitants de la commune.

Les frais engagés par la commune (bombe insecticide) ayant quelque peu augmenté, les élus décident de répercuter cette augmentation sur la part supportée par les demandeurs.

A compter du 1^{er} septembre 2016, une participation de 20,00 € sera demandée par intervention.

3 – APPROBATION DU RAPPORT QUALITE ET SERVICE 2015 DU SAM (Syndicat d'Assainissement du Mellois)

Monsieur le maire rappelle aux élus qu'ils ont tous été destinataires du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement du SAM.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, émettent un avis favorable au dit rapport.

4 – APPROBATION DU RAPPORT QUALITE ET SERVICE 2015 DU SERTAD (Syndicat pour l'Etude et la Réalisation des Travaux d'Amélioration de la Desserte en eau potable du Sud D-S)

Il en est de même pour le rapport 2015 du SERTAD. Les membres du Conseil municipal, émettent un avis favorable au dit rapport.

5 – INDEMNITE DU COMPTABLE (Départ de la Trésorière municipale)

Monsieur le maire annonce le départ de Mme Crouzet Marie-Pierre, trésorière municipale de Celles-sur-Belle, affectée sur un autre poste. Mme Crouzet a fait parvenir en mairie, sa demande pour indemnité de conseil. Les élus décident :

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % ,
- que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à : Mme Crouzet Marie-Pierre, sur la base de 240 jours pour l'année 2016 pour un montant brut de 248,85 €.

Mme Crouzet sera remplacée dans ses fonctions par Mme Nathalie Amory.

6 – DEVIS POUR TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE LA BADINIÈRE

Lors des forts abats d'eau de cet hiver, un riverain de la rue de la Badinière s'était plaint que l'eau de ruissellement de la route s'écoulait chez lui. Après une visite sur place, ledit riverain s'était engagé à rehausser le seuil de son habitation, ce qui est fait. A la suite de ces travaux, la commune va faire poser un regard plus important en amont de sa propriété pour diriger les eaux vers le regard collectif. Les élus acceptent le devis des Ets STPM de St-Léger-de-la-Martinière, d'un montant de 1 785,60 € TTC pour effectuer ces travaux.

Monsieur le maire rappelle qu'autrefois, à cet endroit, il y avait un passage d'eau qui a été, dans un premier temps, canalisé lors des travaux du lotissement de la Porte de la Galinière.

7 – TAXE D'AMENAGEMENT (TA) SUR LA ZONE ARTISANALE « LA CROIX GANNE »

En 2015, les élus ont institué une taxe d'aménagement sur la zone d'activité « La Croix Ganne » au taux de 2 %. La décision avait été prise de reverser intégralement le produit de cette TA à la Communauté cantonale de Celles-Sur-Belle.

A ce jour, Monsieur le maire se demande si le produit des futurs aménagements devra être reversé à la future grande communauté du Mellois. Il propose de demander à mettre cette question en débat à la communauté de communes de Celles-Sur-Belle afin que toutes les communes se positionnent (5 communes concernées au total) sur ce sujet. Ce point sera représenté lors d'un prochain Conseil.

8 – FONDS DE SOUTIEN INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

La demande faite pour la mairie phase II n'a pas été acceptée.

Un autre fonds devrait être proposé en 2017 mais le délai pour faire le dossier sera très court puisque les travaux ne doivent pas commencer d'une part avant que le dossier ne soit réputé complet et d'autre part, le démarrage des travaux doit se faire fin mars 2017 pour bénéficier de la DETR dont la prorogation a été acceptée.

9 – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER « BISTROT DE LA BUTTE »

M. Métais Stéphane, par l'intermédiaire de son notaire, a fait parvenir en mairie une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) relative au projet de cession des bâtiments situés 1 rue du Vieux Puits sur la parcelle cadastrée AH 24, « Bistrot de la Butte ».

Le bâtiment est vendu à une personne de la famille de M. Métais, qui ne reprend pas le commerce mais qui veut en faire son habitation principale.

La commune possédant le Droit de Préemption Urbain, doit se positionner. Les élus émettent un avis favorable à la cession de cet immeuble et chargent le maire de signer l'abandon du Droit de Préemption Urbain.

La licence IV du débit de boissons est à vendre, le parking aussi mais celui-ci est situé en emplacement réservé sur le PLU (cf. Conseil du 8 mars 2016). M. le maire est toujours en attente d'un courrier de M. Métais pour la vente de la licence.

10 – CONSTRUCTION DU RESTAURANT SCOLAIRE / AVENANT N° 1 ENTREPRISE S.M.C.C. LOT 3 MENUISERIE EXT.

M. Nivau explique que le cabinet TEMIS préconisait des ventouses électriques en lieu et place des hublots sur les portes d'accès au restaurant scolaire. M. le maire n'est pas d'avis d'ôter les hublots, mais plutôt d'y ajouter les ventouses puisque les deux systèmes sont utiles. Les élus émettent un avis favorable à cette proposition et chargent M. le maire de signer l'avenant à la dépense supplémentaire de 474,00 € HT (568,80 € TTC).

M. Nivau a transmis un courrier à l'entreprise Ouest Couverture SARL, lot 4 pour pénalités de retard. En effet, la couverture devait être posée avant le départ en congés du mois d'août, ce qui n'a pas été le cas.

11 – TRAVAUX RD5 / RD7 ENROBES SUR RD5

Monsieur le maire présente le courrier du Président de la Commission Permanente du Conseil départemental, service des routes, décidant de réaliser la reprise de chaussée après aménagement, sur la D5. Le montant des travaux s'élève à 37 000 €. La réalisation des travaux est conditionnée à l'accord de la commune pour une participation financière de 6 167,00 €. Les élus sont satisfaits de cette prise en charge des services départementaux et émettent un avis favorable à la participation communale.

Concernant la demande de subvention pour les travaux sur la D5, celle-ci ne sera étudiée qu'à la prochaine commission programmée le 19 septembre prochain.

12 – DELIBERATION SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE SCOLAIRE A LA COMMUNAUTE CANTONALE DE CELLES-SUR-BELLE

Monsieur le maire rappelle que le fait de prendre la décision de transférer la compétence scolaire dès maintenant permettra de calculer, par anticipation, l'attribution de compensation (AC) (discussion à dix élus de la communauté de communes de Celles-sur-Belle au lieu de quatre-vingts élus de la future supra communauté).

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur le projet de modification statutaire, conformément aux prescriptions de l'article L. 5211-17 du CGCT, en étendant le champ des compétences optionnelles de la Communauté cantonale de Celles sur Belle comme suit :

A compter du 1^{er} octobre 2016, est considéré de compétence communautaire :

* L'ensemble des services scolaires et périscolaires :

- L'acquisition, l'entretien, et le renouvellement du matériel scolaire et périscolaire, du matériel collectif d'enseignement,
- La gestion des personnels de service et des agents territoriaux spécialisés des écoles,
- La construction, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments concourant à l'accueil périscolaire et à l'enseignement public préélémentaire et élémentaire.

* L'ensemble des activités dans le cadre du projet éducatif local.

* Les activités mises en œuvre en application de la réforme des rythmes scolaires.

* La restauration scolaire :

- L'aménagement des locaux, l'accueil des enfants, la surveillance le temps des repas,
- La confection et l'approvisionnement des repas,
- La gestion des cantines scolaires.

* Les transports scolaires :

La communauté cantonale de Celles sur Belle est organisateur secondaire du ramassage scolaire des écoles primaires et établissements secondaires.

La Communauté cantonale de Celles sur Belle organise les transports pour les enfants des classes primaires dans le cadre des activités périscolaires (fréquentation salle de gymnastique, bibliothèque- activités nautiques ou de plein air ...) et extrascolaires.

Le Conseil municipal :

Adopte, à l'unanimité des suffrages exprimés, le transfert de la compétence scolaire à la Communauté cantonale de Celles sur Belle, pour un exercice au 1^{er} octobre 2016.

D'autre part, il est prévu de ne pas inclure les emprunts dans la base qui servira au calcul de l'attribution de compensation (AC). En effet, l'AC sera calculée sans limite dans le temps tandis qu'un emprunt n'est prévu que sur 15 ou 20 ans.

Le transfert de la compétence est prévu au 1^{er} octobre 2016. La communauté cantonale de Celles ne pourra assurer le service scolaire de toutes les communes, à cette date. La commune continuera à assurer le service scolaire et une convention de service public sera signée avec la communauté cantonale de Celles sur Belle qui prendra les frais y afférents, à sa charge.

Le transfert au 1^{er} octobre ne pourra se faire que si toutes les communes de la communauté cantonale émettent un avis favorable.

13 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Information/ M. Fouché Patrice

- * Fressines Infos à distribuer le 26 ou 27 août.
- * Concert de Ronnie Caryl le 9 septembre à la salle des fêtes est annulé.
- * Forum des associations le samedi 3 septembre, devant le secrétariat de mairie.

CCAS et divers/Mme Ledoux Nadine

Mme Ledoux Nadine et Mme Suire Annick ont contacté les personnes âgées vulnérables, en prévision de la canicule.

Pique nique de « la table gagnante » du repas des aînés. Mme Ledoux ne peut y participer mais elle l'organisera. Elle sera remplacée par Mmes Balothe ou Hérault.

Prochain CCAS le 29 août à 20h30.

Ecole

- * La 9^{ème} classe est prête. M. Gilles Verdon est nommé titulaire à mi-temps sur le poste, relayé par une autre enseignante.
- * Mme Sylvie Lévêque, domiciliée à Fressines, été recrutée en contrat aidé pour venir en aide à l'école. Elle débutera ses fonctions le 1^{er} septembre, pour une durée de un an.

Bâtiment voirie/ M. Texier Alain

- * Commande validée du plafond de la salle des fêtes.
 - * Commande de concassage de 200 m3 de pierres.
 - * Commande d'un groupe électrogène 779,00 € HT + 61,00 € HT de kit brouette.
 - * L'entreprise Lory remplace actuellement les alarmes de l'école, avec sirène réglementée.
- Un devis a été demandé pour passage de câbles informatiques entre le bureau de la directrice
- * Début octobre, dossiers à suivre sur l'accessibilité, la trame verte et le cimetière.
 - * M. le maire rappelle aussi les travaux à effectuer rue de la Badinière.
 - * Prochaine commission voirie et sécurité le vendredi 26 août à 18h pour l'aménagement de la rue des Souterrains (suite à la plainte d'un riverain).
 - * Une commission voirie aura lieu début octobre.

14 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- * Les élus donnent pouvoir au maire pour lancer une consultation SPS, bureau de contrôle et diagnostic avant travaux pour la mairie phase II.
- * M. Niveau fait l'historique d'un problème d'une haie saccagée par un agriculteur, dans la plaine de Vaumoreau. M. le maire a rencontré la personne responsable de cette destruction. Elle accepte qu'un professionnel se déplace pour se rendre compte de ce qui peut être fait pour sauver les arbres. Une coupe pourrait avoir lieu sur plus gros sujets pour les faire repousser (en têtard). Le responsable est d'accord pour payer les frais occasionnés suite à ses dégradations.
- * Une vigilance accrue est demandée par la Préfecture pour la rentrée scolaire. Plusieurs élus seront sur place le 1^{er} septembre.
- * Courrier du SITS reçu en mairie. La facturation aux parents lui est demandée et cela pose un certain nombre de problèmes. Affaire à suivre.
- * Prochaines élections : 23 avril et 7 mai 2016 Elections présidentielles
11 et 18 juin 2016 Elections législatives.

* Lieutenant Michaël Dumas, nouveau Commandant de la communauté de Brigades de Melle depuis le 1^{er} août 2016.

* le lotissement de la Fée Mélusine : Les travaux de voirie ne sont toujours pas terminés malgré plusieurs courriers de M. le maire.

Fin de la séance 22h45